



**ACTE D'AUTORISATION**

Autorisation de l'Union ? Famille de produits ? Meta SPC 4

**Vu le règlement d'exécution (UE) 2018/1261:**

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. Le meta SPC:

**HYPRED's iodine based products ? Famille de produits - meta SPC 4** est autorisé conformément à l'article 43 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 30/09/2028. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation :

HYPRED SAS ?KERSIA Group

Boulevard Jules Verger 55

FR 35803 DINARD

Numéro de téléphone: +33299165035 (du responsable de la mise sur le marché)

- Nom commercial des produits contenus dans la famille de produits ? meta SPC 4:

- o Dip-io 5000

- Numéro d'autorisation de la famille de produits ? meta SPC 4: EU-0018397-0000 1-4

- Utilisateur(s) autorisé(s): Uniquement pour les professionnels

- Forme sous laquelle le meta SPC est présenté:

- o AL - autres liquides destinés à être utilisés sans dilutions

- Nom et teneur de chaque principe actif:

|                             |
|-----------------------------|
| Iode (CAS 7553-56-2): 0.5 % |
|-----------------------------|

- Nom et teneur de chaque substance préoccupante:



Alcools, C12-14, éthoxylés (CAS 68439-50-9): 4.993 %

- Type de produit et usage en vue duquel les produits du meta SPC sont autorisés:

3 Hygiène vétérinaire

Uniquement autorisé comme désinfectant pour les trayons des animaux de production laitière par trempage après la traite

- Date limite d'utilisation des produits contenus dans le meta SPC: Date de production + 2 an(s)
- Organismes cibles :
  - o algues
  - o levures
  - o virus
  - o bactéries

§2. Fabricant des produits contenus dans le meta SPC et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant HYPRED's iodine based products ? Famille de produits - meta SPC 4:

HYPRED SAS ?KERSIA Group, FR

- Fabricant Iode (CAS 7553-56-2):

ACF MINERA SA , CL

ISE Chemicals Corporation, JP

Nihon Tennen Gas Development Co., Ltd, JP

COSAYACH , CL

SOCIEDAD QUIMICA Y MINERA SA , CL

§3. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation des produits du meta SPC:

- Ce meta SPC fait partie de la famille de produits autorisée sous le nom HYPED's iodine based products ? Famille de produits avec le numéro d'autorisation EU-0018397-0000.
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.

§4. Classification des produits contenues dans le meta SPC:

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-SGH:

**Code H**

**Classe et catégorie**



|      |   |
|------|---|
| H412 | Toxicité chronique (milieu aquatique) - catégorie 3     |
| H319 | Lésion oculaire grave/irritation oculaire - catégorie 2 |

§5. Conditions particulières à l'(aux) usage(s):

- Circuit: circuit restreint

Conformément à l'article 35 de l'AR du 4 avril 2019 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides, ce produit ne peut être mis à disposition sur le marché que par un vendeur qui est enregistré conformément à l'article 40 du même AR, et utilisé que par un utilisateur qui est enregistré conformément à l'article 41 du même AR.

Ils doivent, à tout moment, lorsqu'ils sont en possession de ce produit, satisfaire aux conditions indiquées dans ce paragraphe.

- Dérogation accordée:

Pas d'application

- Stockage et transport:

|  |
|--|
| Toute activité doit être permise conformément aux dispositions réglementaires applicables  |
| Respect des<br>1) dispositions légales et réglementaires régionales applicables; et<br>2) conditions imposées, dans le permis d'environnement, par l'autorité délivrant le permis en matière de stockage et de transport des substances et produits dangereux. |

- Conditions d'usage:

| Catégorie | Condition              | Description | Norme EN    |
|-----------|------------------------|-------------|-------------|
| Yeux      | Lunettes de protection | /           | EN 166:2001 |

Bruxelles,

Meta SPC dans une famille de produits, avec effet rétroactif à partir du 11/10/2018, le 16/01/2019

Meta SPC dans une famille de produits le, avec effet rétroactif à partir du 27/12/2020, le

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,

Celhoofd cel biociden - Chef de cellule de la cellule biocides



**SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement**  
**Direction générale Environnement**  
**Avenue Galilée 5/2, B - 1210 Bruxelles**

*(Bij M.B. 17/05/2019 - Par A.M. 17/05/2019)*  
L. Louis

31/05/2021 16:04:33